LE PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE

78me Année - No 6 31 Mars 1961

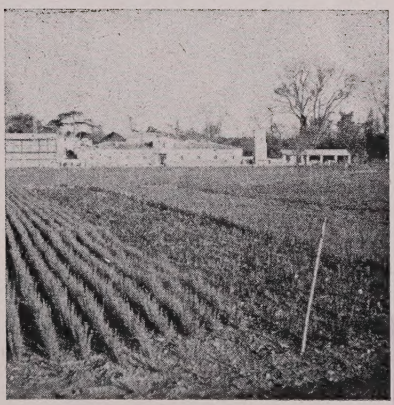

LE LIN

IRECTION ADMINISTRATION :
pis RUE DE VERDUN
MONTPELLIER

COMMONWEALTH
5 APR 1961

Cie BORDELAISE :

6, Rue de la République — MONTPELLIER.
29, Allées Jean-Jaurès — TOULOUSE.
14, Avenue Torcatis — PERPIGNAN.

Fondateur Léon DEGRULLY

Anciens Directeurs : L. RAVAZ et P. DEGRULLY

DIRECTION

G. BUCHET **J. BRANAS**

AVEC LA COLLABORATION

de Membres du Corps enseignant de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier et d'autres établissements d'enseignement agricole public.

de Membres du personnel de Stations et Laboratoires de recherche publics et privés, des Directeurs des Services agricoles, du Service de la Protection des végétaux, de l'Institut des vins de consommation courante et de l'Institut national des appellations d'origine des vins et eaux-de-vie.

Le Progrès Agricole et Viticole

REVUE BI-MENSUELLE

TOUS DROITS RÉSERVÉS

Service de renseignements agricoles et viticoles gratuits pour les abonnés

PRIX DE L'ABONNEMENT

UN AN : FRANCE : 30 NF — PAYS ETRANGERS : 65 NF

TUNISIE ET MAROC : 50 NF

(Recouvrement par poste — Frais en sus.)

LE NUMERO : 3 NF

CHANGEMENT D'ADRESSE : 1 NF

C. C. Postal 786 Montpellier

ADRESSER TOUT CE QUI CONCERNE

LA REDACTION, les DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS, les ECHANTILLONS

les ABONNEMENTS et la PUBLICITE

AU DIRECTEUR DU *PROGRÈS AGRICOLE ET VITICOLE*

1 bis, RUE DE VERDUN — MONTPELLIER

Téléphone : 72-59-76

C. COQ & Cie, Aix-en-Provence

Les machines les plus modernes pour l'équipement des caves

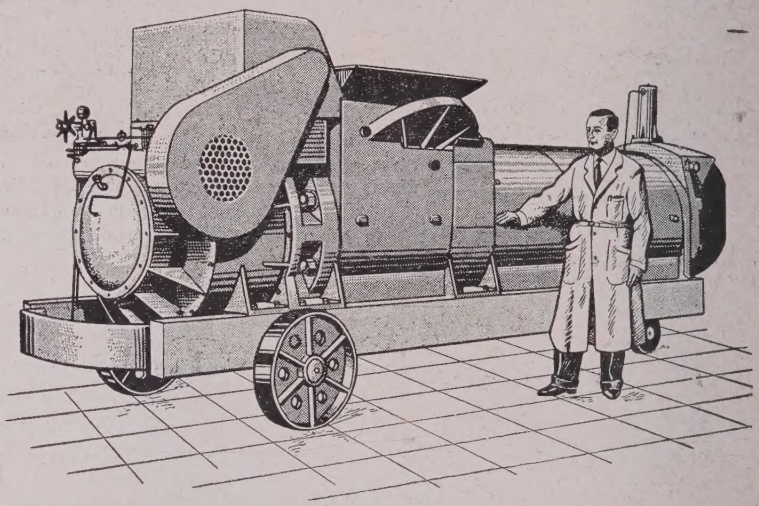

NOUVEAU PRESSOR CONTNU DE 800 mm.

« Le SUPERFILTRANT »

POUR LA VINIFICATION EN BLANC ET ROSÉ

Vins limpides en raison du grand diamètre et de la faible vitesse de la vis, 1 tour 1/2 à la minute, et de la finesse de la perforation du filtre.

Réduction des frais d'équipement.

Meilleur asséchement.

Economie de place et de main-d'œuvre.

Conditions œnologiques parfaites résultant du travail en circuit fermé.

ET ENFIN LA GRANDE INNOVATION

(BREVETÉ S.G.D.G.)

REMPLACEMENT DES CONTREPOIDS
PAR UN VERIN HYDRAULIQUE
avec contrôle de la pression et réglage
par une simple poignée

Ce pressoir fait le travail de 8 pressoirs horizontaux de 60 hectos

SULFATEZ avec

CONTRE LE MILDIOU

du premier
au dernier traitement !

ZINEBE DU DITHANE AMAC + SULFATE DE CUIVRE

PREVENEZ ET COMBATTEZ

le MILDIOU

par des **POUDRAGES A SEC**

au Carbonate de Cuivre DÉPLOYÉ **C. C. D.**

12,5 pour cent de Cuivre Métal
Supéractif — Inaltérable — Adhésif
Aucun danger de brûlure

Emile DUCLOS et Cie
31, rue Grignan, MARSEILLE (6me)
Téléphone : 33-32-39

Charrues Vigneronnes diverses

POUR LA MOTOCULTURE ET TRACTION ANIMALE

Etablissements AUBERT

MAISON FONDEE EN 1888

14, rue Toiras, 14 — MONTPELLIER — Tél. 72 61-80

Crédit Mutuel Agricole

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE DU MIDI
2, Rue Jules-Ferry — MONTPELLIER — Tél. 72-43-60

Créée le 1er avril 1900

La Mutualité crédit au service des Agriculteurs :

Prête aux meilleures conditions : Ses prêts à intérêts réduits sont exclusivement accordés aux agriculteurs et à leurs associations. à **COURT TERME** à **MOYEN TERME** à **LONG TERME**

La Caisse de Crédit Mutuel Agricole du Midi

est la Banque des Agriculteurs, qui donne à vos dépôts un intérêt appréciable, qui fait toutes opérations de banque et vous offre toute une gamme de placements rémunérateurs.

Consultez-la à son Siège Social ou dans l'un de ses Bureaux locaux :
AGDE - BEDARIEUX - BEZIERS - CLERMONT-L'HERAULT - DURBAN - LEZIGNAN - LODEVE - LUNEL - NARBONNE - OLONZAC - PEZENAS - SAINT-CHINIAN - SAINT-PONS - SIGEAN.

Planches en couleurs

— • —

Les planches en couleurs éditées par *LE PROGRES AGRICOLE ET VITICOLE* peuvent être obtenues sur demande adressée au Bureau du Journal, 1 *bis*, rue de Verdun, MONTPELLIER, moyennant le versement au C.C.P. 786 Montpellier de 1,20 NF l'unité pour envoi franco. Conditions particulières pour des commandes groupées.

SUR VIGNE N'OUBLIEZ PAS L'OIDIUM

Consacrant une technique déjà appliquée par de nombreux viticulteurs, les Services Officiels viennent d'étendre l'autorisation de vente du KARATHANE à la lutte contre l'oïdium de la vigne.

L'oïdium commence à évoluer même lorsque la température est peu élevée. Il est non seulement possible mais *indispensalbe* de commencer la lutte *dès le débourrement*. La lutte est alors une lutte d'éradication et non une lutte préventive : les soufres sont peu efficaces à basse température, et seul le KARATHANE, produit éradicant, actif à partir de 3 ou 4° C, permet de traiter avec succès.

Utilisé à la dose de 100 ou 120 g/hl, le KARATHANE ne brûle pas et se mélange avec les produits utilisés contre le Mildiou (Dithane 7-78 et Zinèbe-Cuivre) et avec la plupart des insecticides.

A chaque pulvérisation, une grande quantité d'eau doit être employée afin d'effectuer un lessivage complet des ceps. Il est nécessaire d'ajouter un mouillant, de préférence Triton B-1956.

Le KARATHANE permet de combattre l'oïdium dès le début de la saison avec 100 % d'efficacité.

De plus, le KARATHANE utilisé régulièrement a une importante action acaricide.

Nous vous conseillons donc de traiter dès maintenant avec le KARATHANE.

MINOC.

Contre L'OÏDIUM de La VIGNE

● *TRAITEZ AU DÉBOURREMENT AVEC :*

- PERMANGANATE de POTASSE

300 gr / Hl

+

- MOUILLANT RHODIA

50 cc / Hl

● *TRAITEZ APRÈS LE DÉBOURREMENT AVEC :*

RHODIASOUFRE micronisé

▶ Longue durée d'action ◀

▶ ECONOMIE ◀

RHÔNE-POULENC

Au printemps...

Les Engrais PEC

vous permettent de résoudre

tous les problèmes de fumure

PEC

Rapidité d'action

Présentation parfaite

Equilibre adapté aux diverses fumures.

...et la garantie des POTASSES d'ALSACE

POTASSES D'ALSACE — 1 bis, rue de Verdun - MONTPELLIER

MABILLE

DEPUIS 1835

SPÉCIALISTE du MATÉRIEL VINICOLE de QUALITÉ

Si vous désirez..

UN PRESSOIR VERTICAL

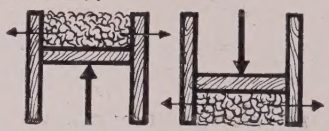

... choisissez ***Mabille***

UN PRESSOIR HORIZONTAL

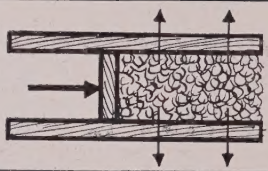

... choisissez ***Mabille***

UN PRESSOIR CONTINU

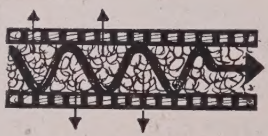

... choisissez ***Mabille***

UN PRESSOIR PNEUMATIQUE

... choisissez ***Mabille***

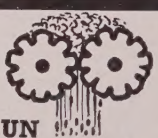

UN FOULOIR

UN ÉGOUTTOIR

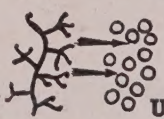

UN ÉGRAPPOIR

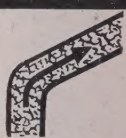

UNE FOULOPOMPE

... choisissez **Mabille...**

Il y a toujours une ***Solution Mabille*** à votre cas

MABILLE PRESSOIRS - TÉL. 7 - AMBOISE (I.-ET-L.) - BÉZIERS (H.)

78me Année Nº 6 31 Mars 1961

LE PROGRÈS AGRICOLE & VITICOLE

SOMMAIRE

J. Branas et **A. Vergnes.** — Récents progrès dans la fumure de la Vigne (suite). 135
J. Lhoste et **R. Bonnet.** — Sur l'efficacité du Sevin dans la lutte contre les tordeuses de la Grappe effectuée en 1960. . . . 143
M. Arnoux et **A. Cotte.** — Peut-on développer la culture du lin à graines dans le Midi. 147
P.A.V. — Ligislation viticole. 154
P.A.V. — Dans la Légion d'Honneur — Election à l'Académie d'Agriculture. 155
Correspondance des abonnés. 156
Mouvement des Vins, novembre et décembre 1960. 160
Bulletin Commercial — Bulletin météorologique.

Récents progrès dans la fumure de la Vigne

[SUITE]

Des méthodes d'analyse. — L'analyse du sol ne peut être un moyen d'étudier l'alimentation minérale de la vigne et de déterminer la possibilité ou la probabilité de l'action des fumures que si elle donne constamment des résultats exacts. Or, les résultats peuvent différer assez sensiblement selon les laboratoires comme le montre le tableau 3 : l'hétérogénéité de la parcelle ne justifie pas l'importance des écarts qui ne peuvent avoir d'autre origine que dans les méthodes d'analyse et leur application. Il est nécessaire que les laboratoires s'accordent dans le choix des méthodes, qu'ils recherchent l'exactitude et la précision sans lesquelles leurs travaux sont privés d'intérêt et peuvent même devenir nuisibles s'ils servent de base à des conclusions et à des recommandations.

Autres champs en sol argilo-calcaire. — D'autres champs d'essais établis également dans des sols argileux et calcaires ont pu être exploités directement ou indirectement. 4 sont situés dans l'Aude parmi lesquels 3 sont indubitablement des vignes sur alluvions anciennes de l'Aude et de l'Argentdouble ; ces 4 vignes sont restées inertes.

Tableau 3. — Résultats obtenus par deux laboratoires différents sur des échantillons prélevés dans le même sol ; 1 : a et b ; 2 : 79 à 84.

	a sol	b s.-sol	9 — 20	0 — 40	3 — 20	4 — 40
Argile p. 100	9,2	17	18,3	15,5	12,3	19,3
Calcaire total p. 100			15,2	11,7	9	4,9
pH. eau	8,3	8	8,7	8,7	8,5	8,6
KCl	7,5	7,3	—	—	—	—
Ca O échangeable p. 1000	9,30	9,60	2,13	2,14	2,46	3,42
MgO échangeable	0,48	0,83	0,28	0,22	0,20	0,26
K^2O échangeable	0,04	0,07	0,10	0,18	0,13	0,12
Na^2O échangeable	0,19	0,18	0,05	0,04	0,02	0,04

A Capendu, la vigne de la Sablière est un *Carignan* noir qui est donné pour être greffé sur *99 R.*

Hiver 1958-1959. — Une même fumure (750 k./ha N de l'ammonitrate + 750 k./ha K^2O du sulfate + 200 k./ha P^2O^5 du superphosphate) a été appliquée (1) à la volée, (2) sous-solage, (3) raie dans l'interligne, (4) sillon de décavaillonnage. En plus (5) sous-solage sans engrais et (6) rien.

En 1959 le feuillage était rouge en général, des dégâts de salant ont été relevés hors de l'essai, mais à proximité ; *en 1960*, le feuillage était vert foncé avec du rouge, des exemplaires étaient rouges avec des symptômes de manque de magnésie. Pas de différences entre parcelles dans l'essai.

Les résultats de l'analyse du sol (tableau 4) justifient l'inertie de cette vigne (figure1), mais d'autres renseignements ont été recherchés ; le profil radiculaire qui a été établi se caractérise par une proportion plutôt élevée de racines superficielles mais il est cependant normal.

Le sondage a rencontré (figure 2) à 60 cm. de gros galets enrobés de terre argileuse rouge surmontant un gravier fin, jaunâtre, avec des galets et quelques grosses pierres ; dans cette couche comme jusqu'à 20 cm. de la surface, les racines sont normales, faiblement rougeâtres, alors qu'elles sont très rouges de 40 à 80 cm. ce qui dénonce des conditions asphyxiantes à ce niveau. Deux souches ont été arrachées : elles sont toutes deux affectées de rougeau par asphyxie, l'une avec cannelures du sujet ; le système radiculaire est fasciculé comme c'est le cas dans les sols humides. Après ces observations on inclinerait

Tableau 4. Analyses de la terre de la Sablière à Capendu (Aude).

		Penchant n° 4			
		1924 — 30	1925 — 60	1926 — 30	1927 — 60
	Cailloux et grav. p. 100...	4,1	1,4	24,7	21,4
	CO^3 Ca p. 100.....	10,9	12,9	21,2	16,8
(A)	Argile p. 100.....	16,5	14,4	8,9	10,9
	N p. 1000.....	0,43	0,34	0,53	0,46
	Cl p. 1000.....	0,02	0,04	0,01	0,01
(E)	Echang. « tot. » p. 1000..	122	127	83	76
(S)	E/A = S.....	7,4	8,9	9,3	6,9
(s)	Na p. 100 échang. « tot. »	1,3	1,2	1,1	1,2
	S/s.....	5,7	7,4	8,4	5,7
	S/s moy.....	**6,6**		**7**	

à penser que le sol de la Sablière est asphyxiant par excès d'eau ; comme il est connu que l'asphyxie bloque l'absorption, en partie ou complètement, l'inertie de la vigne pourrait aussi s'expliquer de cette manière.

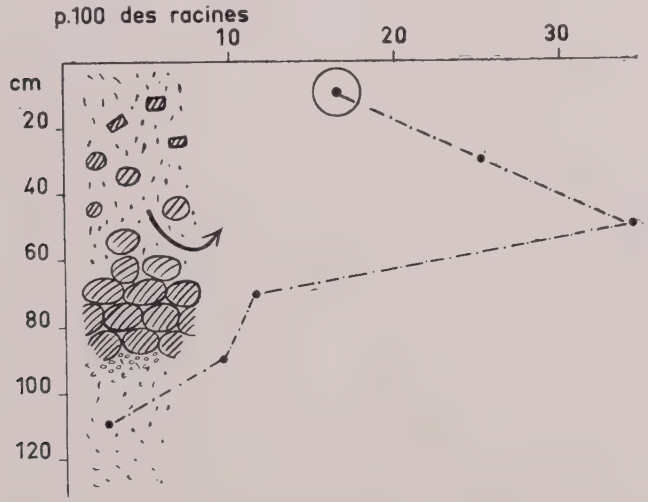

Figure 2. — Profil radiculaire et coupe sommaire de la couche colonisée dans la vigne de la Sablière ; la proportion des racines superficielles est relativement élevée ; les racines sont rouges (asphyxie) de — 20 à — 80 cm.

A Capendu, également, la vigne des Sièges est un *Carignan* noir greffé sur *Rupestris du Lot* ; elle a reçu trois traitements au cours de l'hiver 1958-1959 :

1 : ensemble, 250 k./ha N de l'ammonitrate + 250 k./ha K^2O du sulfate de potasse + 60 k./ha P^2O^5 du superphosphate. 2 : ensemble, quatre fois les doses précédentes. 3 : témoin, rien. 1 et 2 représentent approximativement cinq et 20 fois les exportations annuelles.

Effets. — Sur les parcelles 20 M mort de quelques souches et d'une partie des yeux latents faute de poussée radiculaire à la fin de l'hiver. Pas d'autre remarque : feuillages uniformément rouges en 1959, jaunes et verts en 1960 sans relation avec les apports

Les analyses (tableau 5) donnent des résultats qui sont en accord avec l'inertie de cette vigne ; les dommages observés au printemps 1959 dans les parcelles qui avaient reçu des minéraux correspondant à vingt fois les exportations sont consécutifs à l'augmentation de la concentration de la solution qui s'est opposée à l'établissement de la poussée radiculaire et à l'absorption d'une quantité d'eau qui compense les pertes par la couronne aérienne : pas de pleurs, dessèchement, etc...

Tableau 5. — Analyses de la terre des Sièges à Capendu (Aude) :

		5 — 30	6 — 60	7 — 30	8 — 60
	Cailloux et grav. p. 100	36,3	32,6	26,3	20,4
	CO^3Ca total p. 100	33	48,5	36,4	42,6
(A)	Argile p. 100	13,4	10,9	14,2	13,9
	N total p. 1000	0,53	0,31	0,62	0,50
	Cl p. 1000	ind.	ind.	ind.	ind.
(E)	Echang. « tot. » méq. p. 1000	88	54	90	102
(S)	E/A = S	6,5	5	6,4	7,3
(s)	Na échang. p. 100 « tot. »	1	1,1	0,7	0,6
	S/s	**6,5**	**4,6**	**9**	**12**

A Laure-Minervois (Aude) une vigne de *Carignan* greffé sur *Rupestris du Lot* a reçu les traitements suivants :

Essai 1959. — Trois traitements : P 1 : 250 k./ha N de l'ammonitrate + 60 k./ha P^2O^5 du superphosphate + 250 k./ha K^2O du sulfate de potasse. P 2 : doses quadruplées, soit 1.000 k./ha N + 240 k./ha P^2O^5 et + 1.000 k./ha K^2O. T : rien. Trois répétitions.

Effets. — En juin 1959, P 2 est plus vert dans une répétition au moins ; par la suite, aucune différence, le feuillage étant devenu uniformément rouge. En 1960 (octobre), pas de différence. Pas de différences numériques.

La terre, très argileuse, est restée inerte, en dépit d'un échangeable important (tableau 6) ; néanmoins, les deux niveaux diffèrent par la teneur en Na dont les variations dans la parcelle peuvent justifier les réactions discrètes localement observées en 1959.

*
**

Tableau 6. — Analyses de la terre de Russol à Laure-Minervois (Aude). S/s varie en profondeur.

	— 25 cm.	— 40 cm.
Cailloux et grav. p. 100	12,8	20
CO^3Ca total p. 100	0,6	2,8
(A) Argile p. 100	50,6	50,8
N total p. 1000	0,69	0,78
Cl p. 1000	0,01	0,02
pH	8,4	8,6
(E) Echang. « tot. » méq. p. 1000	307	287
(S) E/A = S	6,1	5,6
(s) Na échang. p. 100 « tot. »	0,9	0,2
S/s	**6,7**	**28,3**

L'essai effectué à Azille (Aude) est très intéressant à plus d'un titre ; il a été mis en place en 1958-1959 dans une vigne de *Carignan noir* greffé sur *Rupestris du Lot*.

Essai 1959. — Cinq traitements. 1 : rien (témoin). 2 : engrais « organo-chimique industriel » 6-6-12 à 800 k./ha, soit 48 N, 48 P^2O^5 et 96 K^2O. 3 : le même à 12.000 k./ha, soit 720 N, 720 P^2O^5 et 1.440 K^2O. 4 : mêmes doses hectare d'une fumure minérale, ammonitrate + superphosphate + sulfate de potasse. 5 : fumier de bergerie à 25 tonnes-ha.

Effets. — A la vendange, en 1959, salant sur le feuillage en quelques points ; des symptômes de brunissure ; pas de différence dans la coloration du feuillage ; pas de différence numérique. En 1960, pas d'effet visible ; pas de différence numérique à la vendange.

Les analyses effectuées dans cette parcelle (tableau 7) justifient son inertie même dans le cas où il a été apporté une fumure organique assez importante.

Tableau 7. — Analyse de la terre de Saint-Joseph, à Azille (Aude) :

	AT 4		Bord	
	— 20	— 40	— 20	— 40
Cailloux et graviers p. 100	3,7	7,8	0	2,7
CO^3 Ca total p. 100	15,2	11,7	9	4,9
(A) Argile p. 100	18,3	15,5	12,3	19,3
N total p. 1000	0,66	0,63	0,91	0,76
Cl p. 1000	0,04	0,01	0,02	0,01
pH (à l'eau 10/25)	8,7	8,7	8,5	8,6
(E) Echang. « tot. » m. éq. p. 1000	93	94	101	139
(S) E/A = S	5,1	6,0	8,2	7,2
(s) Na Echang. p. 100 « tot. »	1,8	1,6	0,8	0,9
S/s	**2,8**	**3,7**	**10,3**	**8,0**

Il nous a été permis d'observer une autre vigne d'Azille, désignée comme « chemin de Massiac », apparemment située sur un sol d'une origine géologique différente et qui a reçu en 1960 un apport d'N effectué sur une bande de plusieurs rangées ; cette application, effectuée par l'exploitant, a provoqué une réaction visible sur le feuillage à la fin du cycle 1960 et qui permet d'affirmer que la vigne n'est pas inerte ; un seul échantillon a été prélevé à — 35 cm. sur une pente soumise à l'érosion et même au ravinement. Les résultats analytiques de cette terre argilo (28)-calcaire (5,7) permettent de calculer S = 5,4 et S/s = 6,8. La vigne est donnée pour être greffée sur 420 A, porte-greffe avec lequel la réaction à N ne serait observable que pour S/s au moins égal à 12-15 ; nous n'avons pas effectué d'autre contrôle que la répétition de l'analyse sur le même échantillon, ce qui a confirmé le premier résultat. On ne peut dégager aucune conclusion sans prélever d'autres échantillons de terre et sans confirmer l'identité du porte-greffe ; sur la figure 1, S/s de cette terre est porté en trait interrompu parallèle aux abscisses et désigné par Mas.

*
**

Nous avons pu observer d'autres champs d'essais non établis par nous ; dans la plaine de Beaucaire (Gard) une vigne d'*Aramon n.* greffé sur *3309 C.* est restée inerte en 1960 après des apports d'N et de K au cours de l'hiver précédent.

Les analyses effectuées sur deux échantillons (tableau 8) justifient l'inertie de la vigne par les faibles valeurs de S/s attribuables à la teneur en Cl et à la proportion de Na dans l'échangeable qui augmentent avec la profondeur ; la fertilisation paraît exiger un dessalement préalable pour abaisser la teneur en Cl au-dessous de 10 p.p.m. et la proportion de Na dans l'échangeable à moins de 0,8 p. 100.

Tableau 8. — Analyse de la terre de la plaine de Beaucaire.

		— 50	— 50
	Cailloux et graviers p. 100.....	3,1	0
	CO^3 Ca total p. 100.....	27,3	29,9
(A)	Argile p. 100	11,8	17,9
	N total p. 1000	0,88	0,79
	Cl p. 1000	0,01	0,15
	pH	8,6	8,3
(E)	Echang. « tot. » m. éq. p. 1000	138	129
(S)	E/A = S	11,7	7,2
(s)	Na Echang. p. 100 « tot. »	1,1	3,5
	S/s	**10,6**	**2,1**

Nous devons à MM. Lafon, Couillaud et Gay-Belille toutes les informations relatives à une vigne de Juillac-Le-Coq (Charente) établie avec du *Saint-Emilion (Ugni blanc)* greffé sur *41 B.* Nous n'avons pas vu cette vigne.

Apports. — Printemps 1957 : 600 k./ha **N** du sulfate d'ammoniaque ou 600 k./ha $\mathbf{P^2O^5}$ du superphosphate ou 600 k./ha $\mathbf{K^2O}$ du sulfate de potasse ou **rien** (témoin) ; apports renouvelés au printemps 1958.

Effets. — Observé en 1959 et signalé en 1960, un jaunissement des parcelles N visible à la floraison ou peu après est interprété comme une chlorose consécutive à une absorption supplémentaire d'N. Pas d'action de K ni de P.

Les résultats analytiques relatifs à un seul échantillon prélevé à 25 cm. dans la couche de 30 cm. qui repose sur le calcaire à peu près pur (P. Couillaud), sont rapportés dans le tableau 9. La valeur de S/s justifie la réaction de cette vigne

située dans une terre argileuse mais dont l'échangeable est important et correctement constitué. Ce résultat est porté sur la figure 1.

Tableau 9. — Analyse de la terre de Juillac-le-Coq (Charente) :

	Cailloux et graviers p. 100	15,8
	CO^3Ca total p. 100	21,4
(A)	Argile p. 100	47,1
	N total p. 1000	1,55
	Cl p. 1000	0,04
(E)	Echang. « tot. » m. éq. p. 1000	440
(S)	E/A = S	9,3
(s)	Na Echang. p. 100 « tot. »	0,3
	S/s	31

Nous avons ci-dessus rendu compte des détails les plus importants des essais que nous avons effectués dans les sols argilo-calcaires. Ils montrent que des vignes réagissent aux apports d'N alors que d'autres restent inertes ; dans ces derniers cas, nous attribuons l'inertie à la faiblesse de l'échangeable relativement à l'argile et à la proportion excessive de Na dans l'échangeable ; nous avons envisagé d'agir sur la concentration et la composition de la solution et quelques-uns des essais que nous avons rapportés montrent comment nous nous y sommes pris (cf. Aigues-Mortes p. e.) ; les insuccès que nous avons enregistrés jusqu'ici ont amené une modification de nos techniques qui s'éloignent beaucoup, pour le moment, des procédés classiques, lesquels doivent être sérieusement éprouvés si l'on tient compte de ce que les apports de K sur lesquels on pourrait compter pour agir sur la solution n'ont provoqué aucune réaction dans nos essais.

Dans notre pensée, ces données n'ont pas un caractère définitif ou absolu et nous espérons bien les éprouver encore et les compléter ; celle qui nous paraît la plus remarquable est peut-être la différence qui sépare les variétés porte-greffes dans les conditions de leur alimentation minérale ; sans doute pensait-on que les espèces de vigne discriminaient dans les matériaux ionisés de la solution et qu'elles pouvaient réagir singulièrement devant des solutions différemment constituées et concentrées ; mais on ne prévoyait pas que le choix du porte-greffe aurait à s'appuyer non seulement sur le pouvoir chlorosant mais aussi sur d'autres caractéristiques biochimiques du sol.

Les sols acides posent le problème autrement.

(à suivre). J. Branas et A. Vergnes.

Sur l'efficacité du SEVIN
dans la lutte contre les tordeuses de la Grappe effectuée en 1960

La découverte du N-méthyl-1 naphtyl carbamate ou Sévin insecticide très efficace entre autres sur les chenilles de lépidoptères et d'une faible toxicité pour les animaux à sang chaud et pour l'homme, a conduit les spécialistes français à entreprendre un certain nombre d'essais. Dans le cadre du sujet de notre étude nous citerons les travaux de CHABOUSSOU et CARLES (1960a — 1960b). Ces auteurs ont expérimenté le Sévin sur la première et la deuxième génération d'Eudémis et sur la première génération de Cochylis. La formulation était une poudre mouillable à 50 % de Sévin. Les résultats obtenus étaient en général satisfaisants contre les chenilles d'Eudémis et de Cochylis des premières générations. En effet les pourcentages de mortalité atteignent 100 % avec le Parathyon méthyl, l'Oléoparathion et le Gusathion et dépassent 90 % avec le Sévin. En revanche, en seconde génération, si les composés organophosphorés donnent des résultats comparables à ceux obtenus en première génération, le Sévin n'a assuré qu'une protection incomplète des grappes. Ayant observé un phénomène comparable lors de nos essais de 1959, nous avons pensé que les échecs partiels sur seconde génération étaient vraisemblablement dus pour une part au type de formulation et d'autre part au mode d'épandage. C'est à partir de cette hypothèse que nous avons mis en place le dispositif expérimental décrit ci-après.

Matériels et Techniques

Les essais effectués en 1960 ont été conduits dans les conditions décrites ci-dessous :

a) *Les produits*

Les produits expérimentés ont été les suivants :

Sevin : poudre mouillable à 75 pour cent de matière active

Granulométrie :

particules supérieures à 20 microns	=	0,5 %
particules de 10 à 20 microns	=	13,0 %
particules de 5 à 10 microns	=	15,0 %
particules inférieures à 5 microns	=	71,5 %

poudre à poudrer à 5 pour cent de matière active. Granulométrie :
refus au tamis de 100 = 0
refus au tamis de 200 = 0,8 %
refus au tamis de 300 = 2,2 %

D D T : poudre mouillable à 50 pour cent de matière active

Granulométrie :
particules supérieures à 20 microns = 8,0 %
particules de 10 à 20 microns = 24,0 %
particules de 5 à 10 microns = 28,0 %
particules inférieures à 5 microns = 40,0 %

poudre à poudrer à 10 pour cent de matière active. Granulométrie :
refus au tamis de 100 = 0
refus au tamis de 200 = 2,0 %
refus au tamis de 300 = 6,2 %

Parathion éthyle : liquide auto-émulsionnable à 10 pour cent de matière active.

Poudre à poudrer à 1 pour cent de matière active. Granulométrie :
refus au tamis de 100 = 0
refus au tamis de 200 = 1,4 %
refus au tamis de 300 = 4,5 %

Phosdrine : liquide auto-émulsionnable à 5 pour cent de matière active.

b) *Les appareils de traitement*

Les pulvérisateurs utilisés étaient du type pulvérisateur à dos, à pression entretenue (type Dragon, Perras).

Les poudreuses étaient des poudreuses à main, à soufflet cylindrique.

c) *Disposition générale des essais — Observations*

Les parcelles élémentaires comprennent trois rangées de 16 ceps. Les comptages sont effectués sur des souches de la rangée du milieu en éliminant celles des extrémités. Chaque produit expérimenté est appliqué dans quatre parcelles différentes.

Les observations ont porté sur 25 à 50 grappes prélevées sur 7 à 10 souches par parcelle.

d) *Implantation des essais*

Les essais ont été implantés en deux endroits à Pont-St-Esprit et à St-Georges-d'Orques.

Essais de Pont-St-Esprit — 1960

Dans ce lieu la population en vers de la grappe était composée par plus de 95 % de Cochylis jusqu'en 1959. Cette année l'Eudémis a fait une apparition très importante. De 5 % en 1959 elle représente en 1960 environ 30 % de la population totale.

1re génération

Les premières pontes commencèrent le 1 mai. Le 18 mai 30 % d'œufs étaient éclos et le 12 mai 65 %.

La Station d'Avertissement de Montpellier a émis un avis le 17 mai et a conseillé de traiter immédiatement avec un produit curatif.

Les traitements préventifs ont été effectués le 10 mai alors que 50 % des œufs étaient éclos, avec le Sevin, poudre mouillable ;

— *Les traitements curatifs* ont été effectués le 19 mai, pour les produits curatifs, parathion-éthyle et phosdrine.

2me génération

La seconde génération se manifeste dans les derniers jours de juin. Un avis d'avertissement préconise un traitement curatif contre l'Eudémis à partir des 27-28 juin. Un second avis est lancé le 6 juillet.

Les traitements préventifs dirigés contre la seconde génération d'Eudémis sont effectués un peu plus tard, le 29 juin avec le Sevin par poudrage et par pulvérisation.

— *Les traitements curatifs* sont effectués avec le parathion et la phosdrine le 7 juillet.

Les comptages ont été effectués les 27 mai et 15 juillet.

Essais de St-Georges d'Orques — 1960

Les essais réalisés dans ce lieu ont été dirigés uniquement sur Eudémis.

1re génération

Le premier vol étant très faible, il n'y a pas eu d'avis de traitement lancé par la station d'Avertissement.

Les traitements préventifs ont néamoins été effectués le 5 mai avec le DDT et le Sevin.

Les traitements curatifs ont été réalisés le 17 mai pour le produit curatif.

2me génération

Pour la seconde génération, la Station d'Avertissement a préconisé l'application des traitements préventifs le 18 juin et celle des

traitements curatifs le 28 juin. C'est à ces dates que les traitements furent appliqués.

3me génération

Enfin les traitements effectués contre la 3me génération d'Eudémis furent appliqués également selon les recommandations de la Station d'Avertissement, soit le 3 août pour DDT et Sevin en poudrage et le 12 août pour Sevin et Phosdrine en pulvérisation.

Les observations ont été faites les 24 mai, 5 juillet et 24 août.:

RESULTATS 1960

I. — Essais de Pont-St-Esprit — 1960. — Dans cet essai la population est mixte. Pour donner une idée de l'attaque on précisera qu'en première génération sur 100 grappes, dans le témoin il y avait 73 chenilles de Cochylis et 32 chenilles d'Eudémis. En seconde génération il y avait plus d'Eudémis que de Cochylis, soit 58 chenilles de la première espèce et 19 de la seconde pour 100 grappes. Les résultats, présentés en efficacité par rapport au témoin calculés selon la formule d'ABBOTT, figurent dans le tableau I.

Tableau I — Résultats de Pont-St-Esprit 1960 sur Cochylis.

Produits	exprimée M. A. en Kg.		*1re génération* Efficacité par rapport au témoin sur		Efficacité par rapport au témoin sur *2me génération*	
			Cochylis	Eudémis	Cochylis	Eudémis
Sevin P. M. 75 %.....	0,10	(1)	94,9	86,9	86,8	92,2
Sevin poudre 5 %.....	1,25	(2)	—	—	97,4	89,7
Parathion émulsion.....	0,02	(1)	94,8	88,4	—	—
Parathion 1 % poudre...	0,25	(2)	—	—	100	98,3
Phosdrine.....	0,025	(1)	73,3	91,1	81,6	90,5
Phosdrine.....	0,015	(1)	60,4	74,9	—	—
p.p.d.s. p =	0,05		26,2	30,1	26,8	19,4

(1) par hl.
(2) par ha.

Il n'y a aucune différence significative, entre les différents traitements en ce qui concerne l'Eudémis. En revanche, on note que la Phosdrine à la faible dose est significativement moins active que le Sevin et le Parathion. On peut également faire les constatations suivantes :

Le parathion, pris comme terme de référence s'est parfaitement comporté et il a donné de bons résultats en 1re et en 2me générations sur les deux espèces.

La Phosdrine à 25 gr. par hl donne des résultats satisfaisants sur Eudémis dans cet essai, mais sur Cochylis l'efficacité est plus faible. A 15 gr. par hl la Phosdrine a donné des résultats jugés inintéressants sur les deux espèces, même en première génération et cette dose n'a pas été reprise en seconde génération.

L'intérêt du Sevin apparaît nettement en première génération ainsi que nous avions été à même de le constater l'an passé. Ce qui est nouveau, ce sont les résultats satisfaisants obtenus en seconde génération, aussi bien par pulvérisation que par poudrage. Il faut noter que la granulométrie de la nouvelle formulation révèle une finesse des particules nettement supérieure à celle de la préparation utilisée en 1959.

(à suivre).

Jean Lhoste et René Bonnet.

Peut-on développer la culture du lin à graines dans le Midi

Intérêt de la culture du lin à graines. Les besoins annuels de la France en *graine de lin* sont estimés à quelque *200.000 tonnes*. Cette graine contient de 27 à 45 % d'une huile très siccative qui trouve un emploi considérable dans la fabrication des vernis, peintures, linoléums, dans le graissage des cuirs, en fonderie, etc... Les tourteaux sont utilisés dans l'alimentation animale tandis que la farine, bien connue par ses propriétés émollientes, est d'un usage traditionnel en médecine.

Or, ces besoins sont couverts essentiellement par des importations. La production française est, en effet, très déficitaire. Elle est constituée d'une part, par le produit des cultures de lin à graines localisées principalement dans la Région Parisienne et

surtout dans les départements d'Eure-et-Loir, Loiret, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne ; d'autre part, par les graines récoltées sur les lins textiles qui sont cultivés en Normandie (Seine-Maritime principalement), dans le Nord et la Région Parisienne.

Pour la période 1956-59, le Ministère de l'Agriculture indique une superficie moyenne annuelle de 15.900 hectares de lins oléagineux ayant fourni une récolte de 20.150 tonnes de graines, avec un rendement moyen à l'hectare de 12,7 q. La production de 1960, un peu supérieure, serait de 24.000 tonnes. Même avec l'appoint d'une dizaine de milliers de tonnes de graines de lins textiles, la production française ne couvre qu'une faible partie des besoins. Cela justifie pleinement les efforts qui sont accomplis en vue de l'extension du lin à graines.

Depuis plusieurs années, la graine de lin jouit d'une garantie de prix. Pour la campagne 1959-60, elle a été réglée aux producteurs sur la base de 65 NF le quintal. Le prix de soutien de la campagne 1960-61 comportera une hausse sensible.

Le lin à graines est, donc, l'une de ces quelques productions agricoles privilégiées qui bénéficient d'un prix garanti et de débouchés assurés. Cette considération peut retenir l'attention de l'agriculteur en dépit de la rentabilité généralement faible de cette spéculation, conséquence du bas niveau des rendements obtenus. De plus, la culture du lin, entièrement mécanisable avec le matériel : semoirs, moissonneuses-batteuses, utilisé pour les céréales, donc sans investissements nouveaux, permet de diversifier des assolements trop chargés en céréales, dont on connaît les difficultés actuelles d'écoulement des récoltes.

Le lin peut même constituer une « tête de rotation », encore qu'il soit peu favorable à la propreté du sol. Sa récolte précoce donne la possibilité d'effectuer des cultures dérobées d'été de fourrages annuels ou d'engrais verts.

Exigences climatiques du lin à graines. — Bien que le lin à graines soit moins sensible que le lin à fibres à la chaleur et à la sécheresse, il supporte mal, particulièrement durant la période de la fécondation, un temps trop sec et trop chaud qui peut abaisser gravement le rendement. Dans la Région Parisienne, les meilleures années pour le lin oléagineux sont celles où les mois de juin et juillet sont relativement frais et humides. Par ailleurs, l'indice d'iode, critère de qualité de l'huile, est plus bas en année chaude et sèche qu'en année fraîche.

On peut penser que dans le Midi Méditerranéen, de même que dans une grande partie du Sud-Est et du Sud-Ouest, les exigences du lin oléagineux concernant l'eau et la chaleur seront satis-

LA
CAISSE NATIONALE
DE CRÉDIT AGRICOLE
vous offre, en permanence, ces 2 formules avantageuses et commodes de placement :
les
BONS A 3 ANS
à intérêt progressif, remboursables à vue dès le 6e mois et les
BONS A 5 ANS
Coupures de :
100 - 1.000 - 10.000 NF

PÉPINIERES

R. GRIMAUD

Grandes cultures

RACINÉS
GREFFÉS
BOUTURES
GREFFABLES

SOMMIÈRES - Tél. 72
(Gard)

Graines

Petit outillage horticole

OIGNONS A FLEURS

7, r. Jacques-Coeur Montpellier

BASTIDE (près Gal. Lafayette)

DINDONNEAUX 1 JOUR. Elev. Nouv. dindes sélect.

Sté BETINA

35, Route Sené, VANNES (Morb.)

Expéd. France, Outre-Mer

Un
placement simple
et rémunérateur
les
BONS A 5 ANS
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
pour l'équipement de l'agriculture
90,50 NF versés aujourd'hui
114,25 NF touchés dans 5 ans!
C'est tout, c'est commode.
Souscrivez sans frais, auprès des Caisses de CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

Dans vos

PULVÉRISATEURS

PNEUMATIQUES

à débit réduit,

EMPLOYEZ

- 25 pour cent **de Cuivre de sulfates**
- 10 pour cent **de Zinèbe**

Les qualités des mélanges

SULFATE-ZINEBE

adaptées aux exigences de la pulvérisation pneumatique

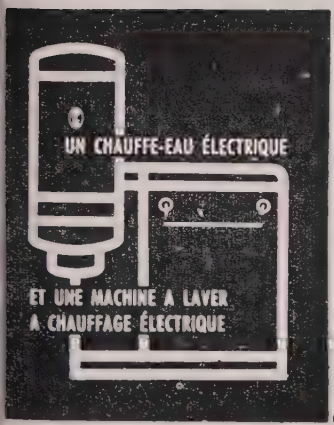

Ils sont faits pour s'entendre.

Demain vous aurez votre machine à laver (bien sûr à chauffage électrique...).

Là aussi, le chauffe-eau électrique vous rendra service : il vous fera gagner du temps.

Ce sera tellement plus pratique...

une machine à laver et un chauffe-eau électriques.

T. Dupuy

SF CE 09

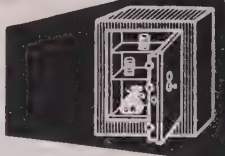

Pourquoi laisser
votre argent improductif !
Souscrivez des
BONS A 3 ANS
à intérêt progressif
et des
BONS A 5 ANS
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
pour vous assurer un bon rapport, une parfaite sécurité et apporter à l'Agriculture une aide appréciable.

POMMIERS - PÊCHERS
AMÉRICAINS
CYPRES

L. ROUY-IMBERT
INGÉNIEUR HORTICOLE
MONTFAVET
Tél. : 81.0934 AVIGNON

Quand vous écrivez
à nos Annonceurs
Recommandez-vous du
PROGRES
AGRICOLE
& VITICOLE
Montpellier
Villefranche-sur-Saône

Un placement
qui ne vous engage
que pour 6 mois :
les
BONS A 3 ANS
de la CAISSE NATIONALE
de CRÉDIT AGRICOLE
à intérêt progressif,
remboursables à vue
dès le 6e mois
A votre convenance, vous pouvez en prolonger la durée.
Le taux de l'intérêt annuel s'élève progressivement de 2,34 pour 6 mois jusqu'à 4 pour un placement durant les 3 ans.

Directeur-Gérant de la publication : C. BOULANGER. Imprimerie P. DEHAN — Montpellier

faites plus sûrement en *semis d'automne* qu'en semis de printemps, à condition toutefois que la plante puisse subir sans trop de risques le froid de l'hiver.

De plus, en semis d'automne, le lin atteint une taille plus élevée, donnant une récolte de paille plus importante. L'utilisation de cette paille serait susceptible d'apporter un complément de revenus au producteur.

C'est également en semis d'automne que le lin à fibres avait été autrefois cultivé dans certaines localités du Sud-Ouest.

Essais de lins à graines 1946-1953. — C'est pourquoi dès 1946, Monsieur le professeur ALABOUVETTE entreprenait l'étude du comportement en semis d'automne de nombreuses variétés de lin : d'une part, en collection à l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier, d'autre part en essais comparatifs à Castelnaudary, à la Ferme Expérimentale de Loudes de la Coopérative Agricole Lauragaise grâce à la collaboration de Monsieur PIAT, Directeur de cette exploitation.

Ces travaux portèrent sur des variétés de divers types :

lins à graines d'hiver : de Hongrie, de Roumanie.

lins à graines de printemps : sélections de lins de DIEHL : *Rennes commun 8 et 17*, de Miège : *61, 61-8, 6-189*, les variétés *Saginaw*, *Safi 4*, *Bulgare à huile*, etc...

lins mixtes : Bisons, Roland, Szekacs Olajlen, Concurrent, Royal, Szekacs 1-4, *Szekacs 6-1*, etc...

lins à fibres tels que *Parcelle, Herkules, Eckendorfer frühflachs*, etc...

Ils permirent d'en apprécier la résistance au froid et à certaines maladies et la productivité.

A Castelnaudary, mis à part la campagne 1948-49, où une dizaine de variétés atteignirent des rendements de 25 à 30 q/ha, sur des parcelles — il est vrai — de quelques mètres carrés seulement, les meilleurs rendements enregistrés dans les essais des autres années n'excédèrent pas 16 ou 17 q/ha. Dans les quelques parcelles de grande culture qui furent établies, concurremment avec ces essais, les récoltes furent de l'ordre d'une douzaine de q/ha seulement.

Il n'était évidemment pas question de vulgariser une culture d'un si maigre revenu et, en 1953, cette expérimentation fut abandonnée.

Expérimentation sur le lin à graines 1957-1960. — Malgré ce précédent peu favorable, il a, cependant, paru utile en 1956-

1957 de reprendre l'expérimentation du lin à graines pour plusieurs raisons :

- importance des besoins nationaux ;
- amélioration du prix de la graine ;
- apparition de nouvelles variétés de lin d'hiver dont on pouvait espérer une résistance au froid nettement supérieure à celle des lins de printemps précédemment essayés et une production plus élevée et plus régulière ;
- progrès survenus dans les techniques culturales du lin à graines et particulièrement dans la fertilisation ;
- besoin de cultures nouvelles dans les assolements de certaines régions, et notamment dans le Lauragais où le retour trop fréquent du blé dans la rotation favorise un parasitisme très nuisible au rendement de cette céréale ; dans les nouveaux secteurs irrigués de la région méditerranéenne où ses caractéristiques de culture entièrement mécanisable, à récolte précoce, lui confèrent un grand intérêt.

Campagne 1956-1957. — Une culture de lin *Pervenche*, variété de printemps obtenue par l'I.N.R.A., a été installée par le professeur Alabouvette à Montpellier au Domaine de Lavalette, de l'Ecole nationale d'Agriculture de Montpellier. Semée le 20 octobre 1956, cette parcelle de 50 ares a été récoltée à la moissonneuse-batteuse le 5 juillet 1957 avec un *rendement de 14 q/ha*.

Campagne 1957-1958. — Au l'automne 1957, au Domaine de Lavalette, un semis de deux variétés : *Pervenche* et *H 19* ou *Gentiane*, lin d'hiver obtenu par l'Union des Coopératives de Semences de Seine-et-Oise, effectué trop tardivement (fin novembre) a échoué, la levée ayant coïncidé avec une période de gelée.

Un nouveau semis exécuté en février avec *Pervenche* a donné un rendement de 12 q/ha.

Campagne 1958-1959. — A l'automne 1958 ont été installés au Domaine de Lavalette :

- d'une part : une parcelle de 30 ares de *Pervenche* et une autre de 16 ares de *Gentiane* ;
- d'autre part : un micro-essai disposé selon la méthode des blocs avec six répétitions et comprenant outre les deux variétés précédentes, *Océan*, lin d'hiver obtenu par la Station Centrale d'Amélioration des Plantes de Versailles de l'I.N.R.A.

Semées le 28 octobre 1958, ces cultures de lin ont été récoltées le 19 juin 1959, avec les rendements en graines ci-après :

— parcelle de *Gentiane* : 17,2 q/ha ;

— parcelle de *Pervenche* : 12,9 q/ha, cette dernière variété ayant subi courant mai une attaque grave de rouille (*Melampsora lini*).

Les résultats du micro-essai comparatif de rendements figurent dans le tableau ci-dessous :

TABLEAU N° 1

Micro-essai de variétés de lin d'automne
Domaine de Lavalette (E.N.A.M.) 1958-59

Variétés	Nombre de plantes au m² (moy.)	Hauteur (cm)	Verse (1)	Rend./ha total (kg) (paille + grains)	Rend./l a en paille (kg)	Rend./ha en graines (kg) (2)
Pervenche.....	179	86	0	7.080	4.375	1.380
Océan.....	189	86	0	7.920	5.140	1.430
Gentiane.....	194	88	0	6.950	4.265	1.380

(1) Notation de la verse : de 0 = absence à 5 = verse généralisée.
(2) Essai non significatif.

On a constaté que les trois variétés : *Pervenche*, *Océan* et *Gentiane* ont donné des rendements non significativement différents, *Pervenche* ayant été dans cet essai moins affectée par la rouille qu'en grande parcelle tandis que les deux autres variétés n'étaient pas touchées par cette maladie.

L'hiver ayant été doux, aucune observation n'a pu être effectuée quant à la résistance au froid des différentes variétés. En janvier, des symptômes des parasites suivants : *Colletotrichum linicola*, agent de l'anthracnose du lin ; *Altenaria* sp., *Botrytis cinerea* ont été notés, sans importance pratique.

Campagne 1959-1960. — En 1959-60, en collaboration avec l'Association Générale des Producteurs de Lin et plus précisément son Directeur technique M. HERMANT, un programme d'expérimentation beaucoup plus étendu a été dressé. Il avait pour but de chercher une réponse aux principales questions posées par la culture du lin à graine d'automne dans les régions méridionales :

— *Choix des variétés.* — Des essais comparatifs des variétés suivantes :

— d'automne : *Gentiane* et *Océan*
— de printemps : *Pervenche*, *Valuta*, *Maroc*

semées à deux densités différentes : 700 et 1.400 graines germant par m², ont été installés en trois localités différentes : Montpellier (Domaine de Lavalette), Castelnaudary (Ferme expérimentale de Loudes), Ecole régionale d'Agriculture d'Ondes (Haute-Garonne).

— *Date de semis.* — Un essai réalisé au Domaine de Lavalette comparait pour quatre dates de semis échelonnée du 15 octobre au 5 décembre les deux variétés : *Pervenche* et *Gentiane*.

Figure 1 :
Dégâts de froid ; à gauche, *Océan*, indemne ; au centre, *Maroc*, très affectée ;

— *Densité de semis.* — Dans trois essais situés à Bouillargues (Gard), Montpellier et Castelnaudary, ces mêmes variétés ont été cultivées à quatre densités de semis différentes : 500, 1.000, 1.400 et 2.000 graines germant au m².

— *Fumure azotée.* — Dans chacun des trois essais mis en place à Bouillargues (Gard), Seysses (Haute-Garonne) et Condom (Gers), trois traitements différents ont été appliqués à la variété *Gentiane* qui avait reçu un apport uniforme de 40 unités d'azote au semis :

— 0
— 40

— 80 unités d'azote en couverture en fin d'hiver, soit au total : 40, 80 et 120 unités d'azote selon le traitement.

Tous ces essais de lin ont été disposés selon la méthode des blocs de Fisher avec quatre à six répétitions.

Conditions générales de cette expérimentation.

a) *Conditions climatiques.* — Du point de vue climatique, la végétation du lin a été marquée par les événements principaux suivants :

— pluviosité excessive de l'automne dans le Sud-Ouest qui a affecté les essais du Gers et de la Haute-Garonne. A Ondes, les pluies de septembre à décembre (inclus) ont apporté 467 mm. d'eau contre une normale de 222 (à Toulouse) ;

— vague de froid générale du 10 au 17 janvier 1960 dont l'intensité croissante d'Est en Ouest a été marquée par des minima absolus s'abaissant de —9° C à Montpellier (Lavalette) à —14° C à Ondes (Haute-Garonne) et Condom (Gers). Cette période froide a été accompagnée d'une petite chute de neige ((5 cm. à Lavalette) ;

— mois de mars extrêmement pluvieux dans le Sud-Est. Une hauteur de pluie de 330 mm. a été relevée à Lavalette, alors que la normale de ce mois est de 59,7 mm. ;

— aux pluies de mars a succédé une période très sèche, pendant laquelle a eu lieu la floraison du lin. On a noté, à Montpellier :

— en avril : 4 mm. alors que la normale est de 72 mm. ;

— en mai : 21,1 mm. dans la deuxième quinzaine alors que la normale de ce mois est de 59,7 mm.

A Ondes, où mars a été normalement humide (59,4 mm), la sécheresse s'est également fait sentir, avec 15,1 mm. en avril, 45,2 en mai, 26,5 en juin, contre des normales de 67,7 pour avril, 76,5 pour mai, 70,5 pour juin.

(à suivre).

M. Arnoux et A. Cotte,
Station d'Amélioration des Plantes (I.N.R.A.)
annexée à la Chaire d'Agriculture
de l'Ecole Nationale d'Agriculture de Montpellier.

Législation Viticole

STOCKAGE DES VINS DE LA CAMPAGNE 1960-1961. — Précisions données à la suite d'une question qui nous a été posée au sujet du stockage des vins de la récolte de 1960.

Deux sortes de contrats de stockage peuvent intervenir pour les vins produits en 1960 : 1° les contrats afférents aux vins libres du Quantum ; 2° ceux s'appliquant aux vins du Hors-Quantum.

Les contrats de la première catégorie, prévus par l'article 8 du décret du 16 mai 1959 et de l'arrêté du 6 décembre 1960, ne sont plus réalisables à l'heure actuelle, le délai limite de souscription, étant arrivé à expiration le 15 janvier 1961. Ces contrats présentaient l'avantage pour le viticulteur d'obtenir sur des vins libres, dont il différait la commercialisation jusqu'à la fin de la campagne courante, une avance égale au prix plancher de 4,83 NF. le degré hectolitre.

Il ne sera donc question dans notre réponse, que du stckage des vins du hors-quantum. Les offres doivent être adressées à l'Institut des Vins de Consommations Courante, 16, place de la Madeleine à Paris.

Les viticulteurs peuvent demander l'affectation au stock régulateur d'un volume de vin représentant le *60 % du hors quantum*, tel qu'il est déterminé par le décret 60-1500 du 30 décembre 1960, fixant la répartition de la récolte (fraction à ne pas confondre avec le 60 % représentant la partie libre, chez les producteurs de plus de 1000 hectolitres de vin) ; la quantité ainsi obtenue peut être majorée s'il y a lieu, du solde hors quantum de la campagne 1959-1960.

Dans la limite de 100 hectolitres, quantité minimum susceptible de faire l'objet d'un contrat, le taux de 60 % prévu par la réglementation, n'est pas pris en considération. Un viticulteur ayant 100 hectos de vin hors quantum, peut souscrire un contrat pour l'ingralité du stock réservé ; celui dont le hors quantum est de 120 hectos peut présenter une demande de stockage égale à 100 hectos.

Les propositions de contrat de stockage peuvent être faites par les viticulteurs, personnes physiques ou morales, conformément aux prescriptions des articles 5 et 15 du décret du 16 mai 1959. Les Coopératives ou leurs « Unions » peuvent souscrire des contrats de stockage pour le compte de leurs adhérent.

Les demandes ne peuvent s'appliquer qu'à des vins de consommation courante, loyaux et marchands, elles doivent être appuyées d'un certificat d'analyse délivré par un laboratoire agréé, et, d'une attestation du service des Contributions Indirectes.

Les contrats prennent fin le 31 décembre suivant l'expiration de la campagne durant laquelle ils ont été souscrit — 31 décembre 1961, pour la campagne 1960-1961. — Leur renouvellement peut être demandé dès le 1er octobre précédant la date d'expiration.

Il est accordé une prime de conservation dans le payement est assuré. trimestriellement, par l'Institut des Vins de Consommation Courante.

P. A.

Dans la Légion d'Honneur

Nous relevons dans la promotion :

au grade d'Officier :

M. BLAIS, Directeur de l'Institut National Agronomique ;

M. BONJEAN, Président de l'Union des Caisses Centrales de la Mutualité agricole ;

M. DESBORDES, Délégué général du Groupement Interprofessionnel de la Betterave ;

M. FLANZY, Directeur Central de Recherches à Narbonne :

au grade de Chevalier :

M. BISET, Président National des producteurs de lait ;

M. DIXMERAS, Ingénieur en Chef des Services agricoles ;

M. PERRIER de la BATHIE, Directeur des Services agricoles de la Vendée ;

M. SCHMITT, Directeur de l'Ecole régionale d'Agriculture du Chesnoy ;

M. TOURNEUR, Président de l'Association Internationale des Sélectionneurs.

A tous, le *Progrès Agricole et Viticole* adresse ses très sincères félicitations.

P. A. V.

Élection à l'Académie d'Agriculture

Par arrêté du 8 mars 1961 ont été approuvées les élections à l'Académie d'agriculture en qualité de correspondants nationaux : MM. SEGUELA et GIUGLARIS dans la section des cultures ; MM. du VIGNAU et JACQUIOT dans la section du sylviculture

Nos félicitation aux nouveaux correspondants et nos compliments particuliers à M. J.-M. SEGUELA dont la carrière s'est entièrement déroulée en Tunisie au service botanique et agronomique de l'Ariana.

P. A. V.

CORRESPONDANCE des ABONNÉS

HORS-QUANTUM et Concentration. — Je reçois ce jour, la fixation de mon H.-Q. Aaynt déclaré 1.122 Hls 84, il est fixé au taux de 40 %. Mais, entre temps, la Cave Coopérative de Vallon a fait concentrer une partie de ma récolte. Mon disponible est ramené au-dessous du seuil des 1.111 Hls. Puis-je demander à l'Administration de revenir sur ma répartition et ramener mon taux de H.-Q. à 33 % ?

« Par lettre du 27 Février 1961, vous nous demandez si, après concentration d'une partie des vins de votre récolte de 1960, vous pouvez demandez à l'Administration des Contributions Indirectes une modification de répartition de vos charges, afin de ramener à 33 % le taux du Hors-quantum.

Nous avons l'honneur de vous faire connaître, que la déclaration de récolte intiale, reste la base de la détermination des charges du Statut Viticole, et ne peut sous aucun prétexte être modifiée.

Au cas qui vous intéresse l'opération de concentration ne peut guère vous désavantager en ce sens que le Quantum reste celui primitivement établi et que seul le Hors-quantum est diminué du volume de vin évaporé.

Pour une production de 1122 Hl 84 le hors-quantum est de 674 hl — chiffre supérieur à 667 hl (2/3 de 1000) ; mais le hors-quantum fixé selon le premier décompte à 449 hl (4/10 de 1122 hl, 84), se trouve réduit de la quantité du X, volume évaporé, et ramené à 449 moins X...

Si aucune disposition règlementaire ne permet la rectification que vous envisagiez, les explications que nous vous donnons démontrent, semble-t-il, que le décompte opéré ne doit pas vous être préjudiciable.

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin d'information de l'union fédérale de la consommation. Janvier 1961.

Au Sommaire. — Le Comité National de la Consommation (André ROMIEU). La « Journée du Consommateur » au Salon des Arts Ménagers. La vente des vins de l'Aude à Paris. Deux études concernant les agrumes. Appellation d'origine, fausse tare, imitation frauduleuse et qualité des aliments.

— • —

La gestion prévisionnelle. L'Institut de Contrôle de Gestion vient de publier le rapport général du « Premier Congrès National de Contrôle de Gestion » (tenu à Paris les 12 et 13 octobre 1960).

Ce Congrès, avait traité de cinq thèmes : la prévision des ventes ; la prévision de la production et des coûts de production ; la prévision de la rentabilité ; la prévision financière ; aspects prévisionnels divers, enfin.

Les exposés se retrouvent tous dans le rapport.

(1) « La gestion prévisionnelle » — Un volume imprimé de 386 pages — 21 × 27 35 NF. Institut Contrôle de Gestion. 21, rue Clément-Marot Paris 8e — Tél. ELY. 98. 71.

*
**

BULLETIN COMMERCIAL

Cours des Denrées agricoles

(EN NOUVEAUX FRANCS)

La semaine a été marquée par très peu de demandes sur les marchés, ce qui a donné une dépression relativement profonde. Les cours actuels assez bas n'ont cependant pas permis des transactions nombreuses.

Les acheteurs se couvrent à peine et au fur et à mesure de leurs besoins.

Céréales secondaires. — Peu d'orge de mouture. peu ou pas d'arrivage. Le maïs reste ferme et le marché équilibré. On a côté au quintal en nouveaux francs :

Orge de mouture : à la taxe moins 1,50 à 1,75 de réfaction suivant les régions. Orge de brasserie : pas d'affaires. Avoine blanche jaune 23 à 23.50 dans le Nord, Loiret, Eure-et-Loir 25 ; avoine grise noire 24,50 à 25 ; Noire de Moyencourt 25,50 à 26.

Maïs : gros grains à la taxe suivant qu'on se trouve dans le Sud-Ouest. le Centre ou le Nord.

Graines fourragères. — Marché très calme, avec une demande très ralentie. Aux 100 kilos : Trèfle violet : extra 320 à 330 ; sous-contrat 1960 310 ; 1959, 280 à 285 ; nature 260 à 280. — Luzerne dans le Nord, 320 à 350 ;

dans l'Ouest, 250 à 280 ; Midi, 240 à 270 ; Flammande, 160 à 310. — Lotier : 270 à 280 ; extra, 300. — Vesces de printemps, 58 à 64. — Minette, 220. — Sainfoin, 100 à 115.

Sons et issues. — Baisse du gros son et du son fin. Besoins minimes.

Aux 100 kilos : Son gros, 17 ; son fin. 21 ; remoulages bis, 23 à 24 ; demi-blanc, 27 ; blanc, 27,50 ; farines basses. 25.

Pailles et fourrages. — Marché calme. A la tonne : paille de blé : dans le Nord, 60 à 62 ; Marne et Aube, 66 à 67 ; Loiret et Gatinais, 63 à 64 ; Indre, Cher, 62 à 63 ; Eure-et-Loir, 64.

Paille d'avoine : Nord, 48 à 50 ; Marne et Aube, 63 ; Loireét, 52 ; Indre, Cher, 56 à 57 ; Eure-et-Loir, 57.

Paille d'orge : Dans le Nord, 52 à k3 ; Seine-et-Oise, Loiret, 52 ; Indre, Cher, 56 à 57 ; Eure-et-Loir. 57.

Paille de seigle : 70.

Luzerne de Beauce. — première coupe. 110 à 120 ; deuxième coupe, 130.

Foin. — Tarn, Tarn-et-Garonne, 150 à 160 ; Crau, 200 à 205.

Tourteaux. — Lin déshuilé, 34 à 39.

Arachides. — 37.

Légumes secs. — Pas d'achat. Demande nulle. Aux 100 kilos :

Haricots : Princesses verts, 75 à 90 ; flageolets verts de Beauce, 170 ; cocos pamiers. 90 ; plats du Languedoc, 85 ; Lingots de Vendée. 100 ; Lingots du Nord, 96 ; Flageolets blancs. 110.

Pois : rond verts du Nord, 47 ; pois cassés, 74.

Lentilles : vertes de Beauce, 90 à 140 ; vertes du Puy, 140.

Pommes de terre. — Nord 40 mm., 11 à 12 ; 45 mm., 13 à 14 ; 50 mm., 14,50. Somme, Oise, Seine, Eure-et-Loir. 40 mm., 13 ; 45 mm.. 14,50 ; 50 mm., 16,50 ; Sarthe. 12 à 13,50 ; Belle de Fontenay, 15 ; région parisienne, 18.

— • —

Perspectives du Marché de la Viande

Gros bovins. — Arrivages limités. Demande assez active en première et deuxième qualité et en qualité exceptionnelle. Cours légèrement raffermis. On a côté : en extra pour les bœufs, au kilo vif, 2,50 à 2,95 ; génisses et vaches, 2,70 à 3,15 ; Taureaux, 2,25 à 2,35 ; première qualité bœufs, 2,35 à 2,45 ; vaches, 2,25 à 2,35 ; taureaux, 2 à 2,20 ; deuxième qualité bœufs, 1,85 à 2,10 ; vaches, 1,85 à 2,10 et taureaux, 1,80 à 1,90.

Veaux. — Peu d'arrivages. Marché approvisionné. Peu de demandes, sauf sur les animaux de bonne qualité.

Veaux blancs. 4,95 à 5,10 ; Veaux à chair blanche, 4,60 ; Veaux gris, 2 à 2,30.

Moutons. — Arrivages inférieurs à la normale. On a côté : agneaux blancs, 14 à 18 kilos, 4,15 à 4,85 ; en première qualité, agneaux gris, 3,10 à 3,60 ; deuxième qualité, 2,30 à 2,90 ; troisième qualité moutons, brebis et béliers. 1,20 à 2,10 ; brebis, 0,90 à 1,40.

Porcs. — Les apports étrangers influencent le marché. Besoin réduits, approvisionnement déficitaire. Les porcs maigres, 2,90 à 3,10 ; les bons porcs 90-100 kilos, 2,80 à 2,90 ; les porcs gras et lourds. 2.75 à 2,95 ; porcs de moins de 80 kilos, 2,30 à 2,65 ; Truies, 2,30 à 2,50 ; verrats, 0,70 à 1,10.

— • —

Marché aux Chevaux

Approvisionnement difficile. Au kilo vif : première qualité, 2,20 ; deuxième qualité, 1,60 à 2 ; troisième qualité, 1,20 à 1,50.

— • —

Marché des Vins

METROPOLE. — *Aude.* — Carcassonne pas d'affaires. — Lézignan-Corbières (22) V.D.Q.S. Corbières, 11 à 11°,5, 4.70 à 5.20 ; 11°5 à 12°5, 4,75 à 5,30 ; Minervois : 10 à 11°5, 4,70 à 5 ; 10°5 à 11°, 4,70 à 4,75. — Narbonne (23) V.C.C. 9.8 à 10°, 4,80 à 4,85 ; 10°5 à 11°, 4,85 à 4,95 ; V.D.Q.S. : Corbières, 11 à 12°, 4,75 à 5.

Gard. — Nîmes (27) 9°5 à 11°. 4.85 à 4,75 ; 10 à 11°5, 4,80 à 5 ; C.S. 10°, 4,80.

Hérault. — Béziers (24) Vins rouges 9 à 10°, 4,80 à 4,85 ; 10 à 11°, 4,75 à 4,83 ; 11 à 12°, 4,70 à 4,90 ; C.S. 10°, 4,82. — Montpellier (28) 9 à 10°, 4,90 à 4,83 ; 10 à 11°, 4,83 à 4,70 ; 12°, 4,80 à 5. — Sète (22) Vins de pays : récolte 1959 : 9 à 10°, 4,78 à 4,87 ; 10 à 11°, 4,65 à 4,78.

Pyrénées-Orientales. — Perpignan (25) Vins rouges 10°, 4,90 à 5 ; 11 à 12°, 4,80 à 5,05 ; V.D.Q.S. rouges 11 à 12°5, 4,80 à 5,20 ; Cafés et rosés, 11 à 12°5, 5 à 5,20 ; C.S. 10°, 4,99.

Var. — Brignoles (25) Vins rouges 10 à 11°5, 4,80 à 5.05 ; Vins rosés, vins blancs pas d'affaires.

ALGERIE. — *(24)* V.C.C. libres rouges 10 à 10°5, 5 à 5,60 ; 11 à 11°5, 5,50 à 5,65 ; 12 à 12°5, 5,45 à 5,55 ; 13 à 13°5, 5,40 à 5,55 ; Blanc de blanc, 11 à 11°5, 5,62 à 5,70 ; 12°8, 5.60 ; V.D.Q.S. rouges 12°5, 5,60 ; 13°5, 5,90.

Oran (24) rouges et rosés : 5,75 à 5,80.

Mostaganem (24) récolte 1960 : vins libres rouges : 12 à 14°5, 5.70 à 5,80.

MOUVEMENT DES VINS (en hl.)

	NOVEMBRE 1960		DÉCEMBRE 1960	
	MÉTROPOLE	ALGÉRIE	MÉTROPOLE	ALGÉRIE
I. — *Quantités sorties des chais :*				
Pendant le mois (A. O. C.)	462.033	néant	533.677	néant
— (V. C. C.)	3.032.172	1.629.789	3.357.389	1.213.523
Depuis le début de la campagne	11.070.102	6.907.012	14.961.168	8.120.535
Dans la période correspondante 1959-60	10.530.258	6.891.487	14.338.987	8.094.958
II. — *Consommation taxée :*				
Pendant le mois (A. O. C.)	294.853	néant	384.952	néant
— (V. C. C.)	3.597.194	133.580	3.938.103	141.725
Depuis le début de la campagne	11.909.458	380.877	16.232.513	522.602
Dans la période correspondante 1959-60	11.808.289	384.597	16.075.604	538.630
III. — *Stock commercial :*				
Campagne en cours	13.168.879	3.343.947	13.181.552	2.942.224
Campagne précédente	11.772.383	3.703.532	11.802.621	3.319.926

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

SEMAINE DU 5 AU 11 MARS 1961

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	temp.		pluie	temp.		pluie	temp		pluie	temps.		pluie	temps		pluie	temps.		pluie	temps.		pluie
	max	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min	mm	max.	min	mm	max	min.	mm	max	min	mm	max	min	mm
ANGERS	15	3	"	17	3	"	17	1	"	18	8	"	17	5	"	18	6	"	14	5	P
COGNAC	17	1	"	18	4	"	21	3	"	19	6	"	19	5	"	19	5	"	18	11	"
BORDEAUX	15	3	"	18	4	"	21	-1	"	20	2	"	18	3	"	21	4	"	19	6	"
TOURS	14	2	"	16	2	"	19	2	"	18	6	"	16	4	"	18	5	"	14	7	"
CLERMONT-FER	12	-3	"	15	1	"	19	-1	"	18	-2	"	18	3	"	20	8	"	21	7	"
TOULOUSE	16	4	"	17	1	"	20	2	"	19	2	"	14	3	"	17	9	"	21	4	"
PERPIGNAN	15	2	"	17	3	"	18	6	"	28	13	"	21	9	"	17	9	"	17	6	"
MONTPELLIER	16	2	"	15	1	"	15	2	"	19	4	"	19	4	"	15	7	"	14	3	"
REIMS	13	-1	"	15	-1	"	18	0	"	16	1	"	17	0	"	19	4	"	16	4	"
STRASBOURG	14	-2	"	13	-1	"	17	-1	"	17	3	"	18	1	"	19	4	"	19	5	"
DIJON	13	1	"	14	0	"	16	0	"	19	5	"	18	2	"	19	6	"	19	7	"
NICE	15	6	"	15	7	"	15		"	16	9	"	16	9	"	18	9	"	16	8	"
AJACCIO	15	0	"	15	2	"	15		"	15	2	"	16	3	"	16	2	"	16	5	"

SEMAINE DU 12 AU 18 MARS 1961

ANGERS	14	2	"	18	7	"	13	7	"	16	4	"	19	7	"	21	7	"	21	7	"
COGNAC	17	3	"	19	5	"	14	9	"	17	6	"	21	5	"	23	8	"	22	7	"
BORDEAUX	16	3	"	19	4	"	15	6	"	17	4	"	20	3	"	22	8	"	24	7	"
TOURS	15	3	"	17	6	"	15	9	"	16	6	"	17	6	"	21	6	"	21	8	"
CLERMONT-FER	13	2	"	19	3	"	15	2	"	8	-2	"	17	2	"	22	7	"	26	9	"
TOULOUSE	17	3	"	18	5	"	17	9	"	18	5	"	18	3	"	17	9	"	17	9	"
PERPIGNAN	22	7	"	19	11	"	23	14	"	19	11	"	20	8	"	16	11	"	16	11	"
MONTPELLIER	20	5	"	17	3	"	20	8	"	17	3	"	17	5	"	16	4	"	15	9	"
REIMS	11	1	"	16	8	"	11	8	P	14	2	"	16	1	"	21	4	"	22	8	"
STRASBOURG	16	0	"	18	9	"	13	9	P	13	9	"	16	1	"	20	0	"	23	8	"
DIJON	16	3	"	18	5	"	18	8	"	14	2	"	18	7	"	21	3	"	22	7	"
NICE	16	7	"	15	7	"	15	8	"	15	7	"	15	3	"	17	11	"	17	7	"
AJACCIO	16	7	"	16	4	"	16	"	"	16	10	"	16	10	"	16	5	"	17	6	"

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE. — SEMAINE DU 19 AU 25 MARS 1961

	DIMANCHE			LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI			SAMEDI		
	Θo		pluie	Θo		pluie	Θ		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie	Θo		pluie
	max	min.	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max.	min.	mm	max	min.	mm	max.	min.	mm
RENNES	12	1	P	11	—2	P	10	3	P	12	0	«	11	0	«	13	1	«	16	1	«
ANGERS	12	0	P	11	- 1	«	10	0	«	12	0	«	11	0	«	14	2	«	17	3	«
COGNAC	13	2	«	13	2	«	11	—1	«	12	2	«	12	0	«	17	1	«	19	2	«
BORDEAUX	13	2	«	12	3	«	12	—1	«	13	0	«	12	1	«	16	0	«	19	2	«
TOURS	12	—0	«	11	—1	«	10	2	«	11	3	«	10	1	«	13	3	«	16	3	«
NEVERS	11	1	P	—	3	P	10	—1	P	10	— 4	P	10	— 1	«	14	—3	«	17	— 2	«
AGEN	12	0	P	13	3	«	13	—2	«	14	0	«	13	- 4	«	16	0	«	18	2	«
CLERMONT-FERRAND	16	2	P	10	— 3	P	9	- 6	«	8	—4	«	9	—7	«	14	—1	«	18	3	«
MONTELIMAR	15	6	P	16	4	«	15	2	«	12	3	«	10	1	«	16	3	«	18	0	«
TOULOUSE	14	2	P	12	4	«	11	—1	«	14	—2	«	12	—3	«	17	4	«	17	2	«
CARCASSONNE	14	6	P	11	7	«	13	1	«	14	1	«	14	2	«	16	6	«	16	1	«
PERPIGNAN	17	9	«	14	8	«	16	4	«	17	7	«	17	—3	«	15	4	«	17	5	«
MONTPELLIER	15	8	«	16	4	P	15	0	«	18	1	«	15	4	«	16	4	«	15	1	«
REIMS	12	1	P	9	2	P	9	3	1	9	- 2	P	9	1	«	14	—1	«	14	0	«
STRASBOURG	16	2	1	8	3	P	9	3	1	9	—2	1	8	2	«	12	0	«	15	0	«
DIJON	14	3	P	9	0	«	10	1	P	10	- 1	P	9	—2	«	14	—1	«	15	0	«
LYON	16	6	9	10	1	P	9	— 2	«	8	0	«	8	— 4	«	11	—3	«	16	3	«
GRENOBLE	17	6	5	4	0	1	5	—2	«	10	3	P	10	— 3	«	13	—1	«	17	—1	«
MARSEILLE	16	9	«	14	5	«	16	—1	«	14	5	«	13	1	«	17	6	«	14	5	«
NICE	15	7	«	16	8	«	16	6	«	13	6	«	15	6	«	15	6	«	14	7	«
AJACCIO	15	10	P	16	7	«	17	9	P	16	3	«	17	1	«	15	1	«	17	1	«
.....	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«	«

LORSQUE vous SULFATEZ

Vous tenez à juste titre à pouvoir contrôler le travail effectué. Jusqu'à ce jour ce contrôle était trés difficile car les bouillies modernes se laissaient difficilement colorer et ne marquaient pas.

LES LABORATOIRES DE LA LITTORALE BÉZIERS

ont trouvé une formule qui marque bien et est plus active.

C'est celle du MICOSAN.

graphis

traitez plus vite,
traitez mieux,
traitez

FONTAN

Ultrapulvérisateur pneumatique
se transforme en : NÉBULISATEUR, POUDREUSE, BRULEUR

Les nombreux essais officiels de ces dernières années ont prouvé la supériorité du traitement " **FONTAN** " par rapport à la pulvérisation classique.
Avec beaucoup moins d'eau, en travaillant plus vite, avec moins de fatigue pour l'opérateur, le **FONTAN** assure une meilleure efficacité, grâce à la finesse de la pulvérisation, à la meilleure pénétration et à la très bonne répartition des produits actifs. Facilement transformable, le **FONTAN** est l'appareil de traitement polyvalent de la petite exploitation et lui assure une meilleure rentabilité.

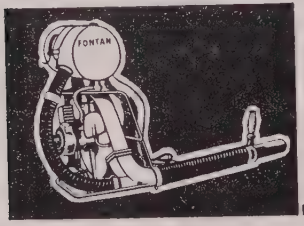

AMAC (Insecticides Tupic)

24, Av. DE L'OPÉRA- PARIS 1er
Tél. : OPE 06-15

Vignes saines, végétation protégée par:

Miltox, Thiovit, Ekatox

Produits Sandoz SA.
Paris 8e
6, Rue de Penthièvre

SANDOZ

M. P. BERGIER, assistant technique

1, Impasse du Parc-d'Assas, MONTPELLIER (Hérault)

Téléphone : 72 98-13

Diriger c'est prévoir

L'HEURE de l'AZOTE

Dans votre plan de fumure du vignoble
prévoyez donc la fumure Azotée de février

Par le labour de défoncement, avant la plantation de la vigne, enfouissez **1.500 à 3.000 Kg. par Ha.**

de Scories Thomas

pour fournir l'acide phosphorique qui assurera un enracinement profond et une reprise rapide des plants.

UNE ASSURANCE CONTRE L'OÏDIUM

Microthiol

SOUFRE MOUILLABLE MICRONISÉ

COMPATIBLE AVEC TOUS LES FONGICIDES MODERNES ET LA BOUILLIE BORDELAISE

C'EST UN PRODUIT GARANTI PAR RS LES RAFFINERIES DE SOUFRE RÉUNIES "UN SIÈCLE D'EXPÉRIENCE DANS L'INDUSTRIE DU SOUFRE"

PÉPINIÈRES

G. BOUCOIRAN-COULONDR

Cadoule-Lunel (Hérault

Téléph. : 265-371

- Greffés-soudés
- Racines porte-greffes
- Racines directs
- Bois de greffage

cuve et table.

REVÊTEMENT TECHNIQUE DE L'INDUSTRIE VINICOLE

PLEXILAC

Protège les Vins

PLEXILAC MONTPELLIER

SOCIETE MERIDIONALE DE LAQUAGE
Chemin des Barques — MONTPELLIER

VITICULTEURS !

Pour Améliorer / Conserver VOS **VINS**

Utilisez

L'ACIDE **TARTRIQUE**

ET

L'ACIDE **CITRIQUE**

Produits de **MANTE & Cie,** et **FRANCE-CITRIQUE**

195, Avenue de la Madrague-de-Montredon, MARSEILLE (VIII^me^)

Tél. 77-68-70 -- Télex 41-860 ETNAM MARSL

FUMURE IDÉALE DE BASE

LES ENGRAIS ANGIBAUD

obtenus par fermentation bactérienne
riches en matière organique
et oligo-éléments

nourrissent la plante et redonnent vie à la terre

Arboriculteurs, Viticulteurs Horticulteurs et Maraîchers...
réclamez- les à votre fournisseur habituel

Cie DU GUANO DE POISSON ANGIBAUD

4-6, rue Jourdan — LA ROCHELLE — Tél. 28 56-31

CONTRE LE MILDIOU

DITHACUIVRE

mieux que le cuivre !

- Ne dépose pas après mélange
- Contient du zinèbe et marque bleu
- Grande adhésion et effet persistant

FLY-TOX

veille sur vos cultures

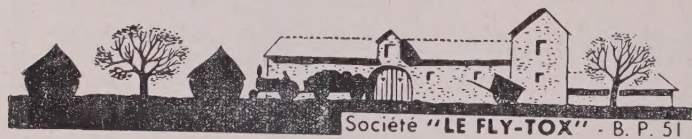

Société "LE FLY-TOX" - B. P. 51 - Gennevilliers

ACCUMULATEURS « HUITRIC »

La Super-Batterie - Garantie 18 mois

Au même prix qu'une Batterie ordinaire

MONTPELLIER-ACCESSOIRES

7, av. Georges-Clemenceau — MONTPELLIER

Tél. 72 51-75

Recommandez-vous de ce journal

SULFITAGE et LEVURAGE

sont les deux seules opérations permettant

une **VINIFICATION RATIONNELLE**

SEULES elles donnent

la SECURITE

pour la tenue ultérieure des vins

L'INSTITUT COOPÉRATIF DU VIN

les pratique sur

600 Caves Coopératives

LABORATOIRES :

MONTPELLIER - 18, Avenue F.-Mistral, Tél 72 47-20
BÉZIERS - 14, Place Jean-Jaurès, Tél. 28 43-31
NIMES - 1, Place Duguesclin, Tél. 67 56-09
CARCASSONNE - 32, Rue Aimé-Ramon, Tél. 16-50
NARBONNE - 21, Quai de Lorraine, Tél. 8-39
CAUNES-MINERVOIS, Tél. 9
PERPIGNAN - 43, Rue Grande La réal, Tél. 34 65-18
AIX-EN-PROVENCE - 30. Cours Sextius, Tél. 13-00
BRIGNOLES - Boulevard Raynouard. Tél. 208

contre
mildiou
et
oïdium

CUPROSAN + SOFRIL

le mélange idéal

PECHINEY
PROGIL

B. P. 74 LYON - TERREAUX

AGENCE RHODANIENNE / ARGENSON